



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme
Secrétariat Général

Direction de la Communication
de la Coopération et des Systèmes d'Information

Communiqué de presse

Régionalisation des concours d'accès aux établissements de formation du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Rabat, 06 mai 2020

Afin d'assurer la continuité des enseignements et de l'encadrement pédagogique de qualité à distance, conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie et en application des circulaires de Madame Nouzha BOUCHARREB, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, les établissements de formation sous tutelle se sont inscrits dans l'effort national visant à lutter contre la propagation du COVID-19.

Ainsi, en prévision des mesures post COVID-19, les concours d'accès aux Ecoles Nationales d'Architecture au titre de l'année 2020-2021 **seront régionalisés** afin de limiter les déplacements et éviter les grands rassemblements. Les dates des concours d'accès et les critères de sélection des candidats **tiendront compte des recommandations** du département de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

A signaler que depuis l'instauration de l'état d'urgence, les Ecoles Nationales d'Architecture (ENA) de Rabat, Tétouan, Fès, Marrakech, Agadir et Oujda, l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) et les Instituts de Formation des Techniciens Spécialisés en Architecture et Urbanisme de Meknès et d'Oujda (IFTSAU), ont mis en place un système d'enseignement à distance.

Ce système d'enseignement distanciel a, jusqu'à présent, respecté les objectifs pédagogiques, le planning préétabli des cours et des matières ainsi que les volumes horaires, et ce grâce à la mobilisation des professeurs, encadrants, staffs techniques et administratifs des 9 établissements de formation. A ce jour, plus de **2400 heures** de cours par semaine ont été dispensés au profit de plus de **1900 étudiants** réalisant ainsi un taux d'achèvement des programmes prévus pour cette période avoisinant les **95%**, ce qui représente un indice prometteur pour assurer le succès de l'année universitaire en cours.

Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Quant aux évaluations continues, contrôles et travaux personnels de fin d'études, les établissements de formation ont mis en place des plateformes d'enseignement à distance au profit des étudiants, encadrants et jurys tout en assurant un suivi régulier.

Le Ministère compte capitaliser sur cette expérience d'enseignement distanciel pour la développer, l'enrichir et la pérenniser. Une action qui entre dans le cadre du processus d'amélioration de l'offre pédagogique des établissements de formation sous tutelle, prônée par le Ministère, afin de leur permettre une ouverture vers d'autres formations aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

**Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Politique de la Ville**

زاوية شارع مشليفين و زنقة جبل بويبلان، حي اكدال، -الرباط- Rabat, Quartier Agdal, Angle Avenue Michlifen et Rue JbelBouiblane
الهاتف: +(212) 0537 67 06 24 / الفاكس: +(212) 0537 67 06 24 / 24 06 67 0537 (212)+